

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MARS 2026

### **MEMBRES PRESENTS :**

M. BALBO Daniele, M. BERTHOD Jean-Paul, Mme BOISNOIR Caroline, Mme CHABERT Sandra, Mme CHAMIOT-PONCET Christelle, M. DUMERMUTH Daniel, Mme DURET Laura, Mme HERITIER DAVIET Florence, M. JACQUET Thomas, M. LOEW Jonathan, M. MONGELLAZ Alexis, Mme MONGELLAZ Béatrice, Mme POLLIER Carole, M. ROUPIOZ Matthieu, M. WIRTH Alain

Le conseil est présidé par M. BALBO Daniele, maire.

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Secrétaire de séance : Mme HERITIER-DAVIET Florence 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Le conseil, par 12 pour et 3 absentions, approuve le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2026.

---ooo000ooo---

Ordre du jour :

- ✓ Élection du Maire
- ✓ Définition du nombre d'adjoints
- ✓ Élection des adjoints
- ✓ Lecture de la charte de l'élu
- ✓ Fixation du montant des indemnités de fonction des adjoints
- ✓ Délégation du Conseil Municipal au Maire
- ✓ Désignation membres des commissions.

### **1°) ELECTION DU MAIRE :**

M. Berthod Jean Paul, doyen, prend la présidence de séance pour l'élection du Maire.

M. Balbo Daniel se déclare candidat.

Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un bulletin blanc. Il est proposé aux conseillers de s'isoler. Ensuite, à l'appel du doyen, chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.

Il demande 2 assesseurs volontaires : Jonathan Loew et Alain Wirth

Dépouillement :

- Daniele BALBO : 14 voix
- Carole POLLIER : 1 voix

Daniele BALBO est déclaré Maire par le doyen.

Le maire reprend la présidence de la séance pour la suite de la réunion.

### **2°) DEFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Le maire explique aux conseillers que la commune peut décider d'avoir 4 adjoints au maximum. Que depuis janvier 2026, le conseil fonctionne avec 3 adjoints et qu'il propose de nommer 3 adjoints.

Accepté à l'unanimité.

### **3°) ELECTION DES ADJOINTS :**

Le maire demande à Caroline Boisnoir, tête de liste de « Mûres, un avenir à partager » si elle souhaite proposer une liste d'adjoints.

Elle ne le souhaite pas.

Daniele Balbo, tête de liste de « Mûres l'esprit village » soumet sa liste au vote : 1<sup>ère</sup> adjointe : Florence Héritier Daviet, 2<sup>nd</sup> adjoint Jean-Paul Berthod, 3<sup>ème</sup> adjointe Sandra Chabert.

Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un bulletin blanc. Il est proposé aux électeurs de s'isoler. Ensuite, à l'appel du doyen, chaque conseiller va déposer son enveloppe dans l'urne.

Dépouillement :

- liste BALBO : 13 voix
- bulletin blanc : 1
- bulletin nul : 1

### **4°) LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ÉLU :**

Le maire distribue et lit la chartre de l'élu.

### **5°) FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS :**

Le maire explique ensuite le montant des indemnités de fonction dévolues aux maire et adjoints, soit pour une commune de moins de 1000 habitants, 11.77% de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique.

Accepté à l'unanimité.

### **6°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Il est donné au maire des délégations pour faciliter le suivi des affaires courantes.

Accepté à l'unanimité.

### **7°) DESIGNATION MEMBRE DES COMMISSIONS :**

Proposition est faite des membres de la commission CCID, qui seront validés par la DDFIP.

Accepté à l'unanimité.

Il est décidé d'une réunion la semaine suivante pour l'inscription de chacun dans les commissions communales.

Le conseil est clos le 20 Mars 2026 à 19 H 20.

Secrétaire de séance

Florence HERITIER DAVIET



le Maire

BALBO Daniele

